

1. CONVENTION ETAPS

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24	L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi sept mai deux mille vingt-quatre.
---	--

PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATESTI, CYRILLE BEC, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
YVES JAOUEN REPRESENTE PAR GENEVIEVE NICOLAS
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR FRANCOISE TISSANDIER
VINCENT OUSLATI REPRESENTE PAR MATTHIEU PERONA

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

MIREILLE AUGHEARD
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : Yolande PANIAGUA

Au sein de l'école primaire, l'OTAPS enseigne l'éducation physique depuis plus de 30 ans et doit prendre sa retraite au 1er octobre 2024. Au vu de la nouvelle réglementation, un OTAPS ne peut plus être recruté sur ce poste seul un ETAPS peut occuper sur ce poste. Il est proposé au conseil municipal de conventionner au service commun d'enseignement de l'éducation physique dans les écoles avec la communauté de communes Riom Limagne et Volcans à raison de 2h/classe/semaine soit 576 heures sur une année scolaire. Le coût horaire de cette prestation est de 55€ et comprend les missions suivantes :

- Concertation pédagogique avec l'équipe enseignante
- Rédaction du projet pédagogique
- Planification des interventions
- Enseignement en co-intervention avec l'enseignant
- Mise à disposition de matériel pédagogique RLV
- Evaluation des compétences
- Préparation et organisation de rencontres inter classes / inter écoles et manifestation sportives
- Transport ponctuel des élèves sur les lieux de rencontres sportives et sur les lieux de pratique

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui a été fait,

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ETAPS proposée par Riom Limagne et Volcans

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_026-DE



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.
À Mozac, le 13 Mai 2024
Le Maire,

Marc RÉGNOUX



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240521-24D02_DELIB_026-DE